PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de Convocation : 18.09.2026

Nombre :	23
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de conseillers votants :	21

Présents : MMES, MM, NABETH, CHAMBOST, BURETTE-POMMAY C., DEGUEURCE, ROYER, DESPORTES, SERSOUB, ADAM, GALLO-BONA, MONCHAL, PICHON, MALLETON, BURETTE-POMMAY F., KIHM, DESPORTES J-L, DORMOIS, DREVON, RICHARD-VITTON, GAILLARD, TESSIAUT.

Absents : M. BOURLIER pouvoir à Mme CHAMBOST
M. GERARDI, Mme MARTINEZ, excusés

Secrétaire de séance : M. ROYER

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Approbation du PV de la séance précédente

M. TESSIAUT demande une précision concernant la réponse donnée par M. BURETTE-POMMAY à la page 8 du Procès-Verbal concernant la mise en demeure pour les clôtures non réglementaires et leur recensement : M. BURETTE-POMMAY lui répond que c'est en cours de manière progressive.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance précédente.

- ***Délibération :***

« Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 08 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 08 juillet 2026.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- Abstentions : 0 »

Nomination du secrétaire de séance

Après exposé du Maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. ROYER Pierre-Alexandre secrétaire de séance.

- ***Délibération :***

« Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

NOMME M. ROYER Pierre-Alexandre, secrétaire de séance.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0 »

Actualisation du tableau des emplois permanents

Après exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Le Maire informe l'assemblée :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Le Maire rappelle que le Comité Social Territorial ne doit être consulté que s'il y a suppression de poste occupé par un agent,
Considérant ce qui suit :
Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.
Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs :

- Modification des libellés suite au départ de Mme CHALANCON au 01/09/2026 : le poste chargé de la RH et du service population devient poste chargé de la RH et du service Enfance et le poste chargé de l'accueil et responsable Enfance devient poste chargé de l'accueil et du service population

- Actualisation des postes pourvus et vacants (vacance du poste de Responsable des Services Techniques suite au départ de l'agent au 01/09/2026) et stagiairisation d'un agent contractuel sur le poste d'agent d'animation/restauration scolaire (TNC 22 H/35H) au 01/09/2026.
- **Après délibération**, le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité,** le tableau des emplois de la collectivité actualisé comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMAMENTS

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Emploi	Temps de travail	Emplois budgétaires	Effectif pourvu	Effectif vacant	Agent occupant l'emploi	Contractuel possible	Fondement	Dates de délibérations
Filière administrative	Adjoints administratifs / Rédacteurs	B/C	Directeur général des services	TC	1	1	0	Titulaire	Non	Emploi fonctionnel- art.L. 412-6 du CGFP	13/07/2011 13/09/2023
	Adjoints administratifs / Rédacteurs	B/C	Gestionnaire finances	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	14/02/2000
	Adjoints administratifs	C	RH/Enfance	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	15/03/2018 26/03/2019
	Adjoints administratifs	C	Accueil/Population	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	15/03/2018 23/07/2015
	Adjoints administratifs	C	Urbanisme/Voirie	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	22/04/2010
Filière technique	Adjoints techniques / Agents de maîtrise	C	Responsable Services Techniques	TC	1	0	1	Vacant	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	16/02/2017
	Adjoints techniques	C	Agents polyvalents EV/Bâtiments/Voirie	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	28/04/2003
	Adjoints techniques	C	Agents polyvalents EV/Bâtiments/Voirie	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	20/03/2007
	Adjoints techniques	C	Agents polyvalents EV/Bâtiments/Voirie	TC	1	0	1	Vacant	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	21/07/2016
Filière culturelle	Assistants d'enseignement artistique	B	Intervenant musique	TNC 6h00/20h	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	05/04/2023 et 11/09/2024
Filière médico-sociale	ATSEM	C	ATSEM	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	29/05/2024
	ATSEM	C	ATSEM	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	22/05/2008
Filière animation	Adjoints d'animation	C	ATSEM	TC	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	03/12/2015
	Adjoints d'animation	C	Animation/Restauration scolaire	TNC 22h00/35h	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	19/06/2019
	Adjoints d'animation	C	Animation/Restauration scolaire	TNC 22h00/35h	1	1	0	Stagiaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	19/06/2019
	Adjoints d'animation	C	Animation/Restauration scolaire	TNC 21h70/35h	1	1	0	Titulaire	Oui, sous conditions	Article L.332-8, 2° CGFP	23/07/2015
Filière sécurité	Agents de police	C	Agent de police municipale	TC	1	1	0	Titulaire	Selon situation	Selon situation	31/05/2002
TOTAL					17	15	2				

Résultat du vote :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0 »

Organisation du Service technique suite au départ du Responsable

Le Maire rappelle au le conseil le départ de M. CHALANCON Cyrille, DST depuis le 01/09/2026. M. SERSOUB informe le conseil sur la nouvelle organisation mise en place en lien avec la DGS. Le management est repris par la DGS et la partie technique par M. SERSOUB. M. GAY reste le référent des ST.

Arrivée du nouvel agent administratif suite au départ de Mme CHALANCON

Le Maire informe le conseil que Mme GEFFROY Ophélie prendra ses fonctions au service administratif le 01/10/2026. Elle vient de la mairie de Fontaines-Saint-Martin.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITÉ, MARCHÉS PUBLICS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Adhésion au service économe de flux mutualisé proposé par la CCDSV

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.
Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Massieux souhaite confier à la CCDSV la mise en place d'un service Économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de (à compléter) participera selon les modalités financières suivante :

a. Service de base : 2 000 € par année civile, pris en charge à hauteur de 75 % par la CCDSV. Soit un coût de 500 € pour la commune.
   Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

b. Accompagnements à la carte : 500€ par journée d'étude (voir annexe) pris en charge à hauteur de 75% par la CCDSV dans la limite de 5 jours d'études pour la durée des 2 ans du contrat. Des prestations complémentaires pourront être sollicitées par la commune selon les modalités présentées en annexe. Il est précisé qu'une journée d'étude coûte 500 €. La participation financière de la commune sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque mission.

c. Coordination, animation et organisation : 20 jours par année civile, pris en charge à 100% par la CCDSV.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une note « Evolution service Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028 ;
- De désigner Mme CHAMBOST Murielle comme « élu référent » ;
- De désigner M. SERSOUB Damien comme « élu technique référent » ;
- De désigner Mme VICENTE Audrey comme « agent administratif référent » ;
- De participer au reste à charge à hauteur de 500 € par année civile pour le service de base ;
- De participer à hauteur de 25% du coût des études complémentaires sollicités par la commune dans la limite de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De prendre intégralement en charge le coût financier des études complémentaires demandées pas la commune au-delà de 5 jours pour la durée du contrat ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE
Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.
Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0 »

Cession à titre onéreux d'un chapiteau – Donner acte de la décision du maire et inscription d'une recette non prévue

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Le Conseil municipal de la commune de Massieux, réuni le 23 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 3211-18,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 mars 2026, portant délégation de compétence au Maire pour l'aliénation à titre onéreux de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
Vu l'inventaire du patrimoine communal,
Vu la décision municipale n° 105 en date du 08 septembre 2026 portant cession à titre onéreux d'un chapiteau,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CONSIDÉRANT que le chapiteau inscrit à l'inventaire communal sous la référence 11013MAT2188 n'est plus utilisé pour l'accomplissement des missions de service public de la commune,
CONSIDÉRANT que ce bien relève du domaine privé de la commune et présente une valeur résiduelle estimée à 400 euros,
CONSIDÉRANT que l'association Club Sportif Neuvillois, dont l'objet social présente un intérêt local, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce matériel,
CONSIDÉRANT qu'en vertu de la délégation accordée le 16 mars 2026, le Maire a pris une décision municipale autorisant la cession de ce bien pour un montant de 400 euros,
CONSIDÉRANT que le produit de cette cession n'a pas été prévu au budget de l'exercice en cours et nécessite la création d'une recette non prévue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Donner acte au Maire de sa décision municipale n° 105 en date du 08 septembre 2026 portant cession à titre onéreux, de gré à gré, d'un chapiteau appartenant à la commune au profit de l'association Club Sportif Neuvillois, pour un montant de 400 euros.
Article 2 : Procéder à la sortie de l'actif communal du bien concerné et modifier l'état de l'inventaire en conséquence.
Article 3 : Inscrire le produit de cette vente, d'un montant de 400 euros, au budget principal de l'exercice en cours, en recette non prévue, au compte 775 relatif aux produits de cession d'immobilisations.
Article 4 : Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction, notamment le procès-verbal de remise du matériel et l'acte de cession.
La présente délibération sera publiée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0 »

AUCHAN Supermarché : avis pour dérogation temporaire au repos dominical

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« Madame CHAMBOST, adjoint aux finances, expose la demande d'Auchan Supermarché sis 14 Avenue Lavoisier à Massieux d'accorder une dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée portant sur 4 dimanches sur l'année 2027 selon l'article L. 3132-26, al. 1 du Code du travail.
Le supermarché Auchan situé à Massieux passera sous l'enseigne Intermarché à compter d'octobre 2026.
Il s'agit des dimanches suivants :

- 05/12/2027
- 12/12/207

- 19/12/2027
- 26/12/2027

Pour rappel, lorsque la demande porte sur + de 5 dimanches par an avec un maximum de 12, la délibération de la CCDSV est requise en sus de l'avis du Conseil municipal.
Le Maire soumet cette demande au Conseil municipal pour avis avant prise de l'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
➢ ÉMET un avis favorable sur cette demande de dérogation temporaire au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 4 dimanches

Résultat du vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0 »

Eclairage public :

Mme CHAMBOST rappelle au conseil le passage de l'éclairage public de la toute la commune en en full led sur 2022-2023 avec un devis initial de 318 900 € dont le reste à charge pour la commune était de 201 688 € avec un Appel de fonds de 85 % du SIEA, il restait donc 15 % à verser. La balance définitive a été reçue en août avec un solde à verser de 20 000 € au lieu de 30 000 €. Le projet aura coûté réellement à la commune 191 870 €

Point financier Section de fonctionnement

Mme CHAMBOST présente au conseil un point financier sur la section de fonctionnement.
Recettes prévues pour 2 019 000 €, recettes réelles à ce jour pour 2 090 000 € soit 71 000 € de plus.
Dépenses prévues pour 2 249 000 €, à ce jour les dépenses réelles sont estimées à 2 110 000 € soit une économie de 140 000 € (74 000 € de charge de personnel en moins). Mme CHAMBOST conclue en évoquant l'amélioration de la SF et donc de la CAF.

Point sur les engagements signés

Mme CHAMBOST informe le conseil sur les engagements signés :

Section Investissement : 12 067 €
- ✂ Ecole : pose d'un film opaque dans la salle de sieste pour 1 170 €
- ✂ Salle polyvalente : travaux électriques supplémentaires pour le TGBT pour 8 280 €
- ✂ Eco-parc : remise en conformité du tableau électrique pour 2 617 €

Section Fonctionnement : 5 089 €
- ✂ Espaces verts : abattage de l'arbre rte de Civrieux 1 980 € (urgence)
- ✂ Chalet : remplacement d'un volet roulant HS 1440 €
- ✂ Mairie : Remplacement WC accueil mairie pour 646 € et réfection coin évier et évacuation pour 1 023 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Mme GAILLARD évoque l'éclairage du cheminement entre la cour de l'ancienne école et le préfabriqué, Mme CHAMBOST lui répond que l'installation de spots est prévue.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU CIMETIÈRE

Avancement modification PLU/SCOT

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil que la modification simplifiée du SCOT prévue pourrait avoir un impact sur notre règlement du PLU et sa modification à venir. Quoiqu'il en soit nous avançons quand même sur ce sujet. Seront discutés différents points, entre autres. Une modification du plan de zonage du Camping de la Priondière qui sera désormais référencé en camping (Nc). Un changement de zonage de l'ancienne décharge afin de permettre éventuellement l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Aussi sera discuté un assouplissement de certaines règles concernant les annexes, les carports, les pergolas Ainsi que de Claire voie. M. BURETTE-POMMAY annonce que la commission « urbanisme » devrait être réunie fin octobre ou courant novembre pour discuter de ces modifications. Il enverra les éléments aux membres de la commission avant la prochaine commission.
Mme GAILLARD demande si un élu se rend aux ateliers du SCOT : le Maire ira. Mme GAILLARD indique qu'il ne faut pas négliger de se mettre en conformité avec la révision du SCOT, elle rappelle que l'objectif de la modification du SCOT est de se mettre en conformité avec la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Elle explique au conseil que la loi climat et résilience dit qu'il faudra consommer sur les 10 prochaines années 2 fois moins que ce que l'on a consommé en espace naturel, agricole et forestier sur les 10 dernières années. Elle rappelle que Massieux est dans la polarité Trévoux Reyrieux Parcieux Massieux, qu'il y a des objectifs de densité pour cette polarité et qu'il peut y avoir un impact sur les objectifs de densité à l'échelle de notre polarité. Monsieur BURETTE-POMMAY lui répond qu'en termes de densification, on est dans les normes d'après le bureau d'études. Massieux est très densifiée, et il n'y a quasiment plus de foncier disponible. Toujours sur ce sujet de modification de PLU, M. BURETTE-POMMAY informe le conseil qu'il y a un projet d'une possible rédaction d'une OAP (Opération d'Aménagement Programmé) sur le terrain situé route de la Genetière, en face du garage Peugeot afin de maîtriser la densification de ce projet et de l'orienter vers la construction d'une résidence plutôt orientée « seniors ». M. TESSIAUT demande pourquoi une OAP est envisagée uniquement sur ce terrain et pas sur d'autres. M. BURETTE-POMMAY indique que l'équipe municipale ne souhaite pas limiter leur droit de propriété à d'autres propriétaires sans objet et projet clairement défini
Mme GAILLARD évoque le terrain vers le cimetière classé en zone loisirs et sports, elle indique qu'il faut être vigilant par rapport à la trajectoire ZAN et la modification du SCOT qui pourrait venir classer une partie du terrain en zone naturelle.
Débat sur la politique sportive de la CCDSV. M. TESSIAUT rappelle que pas de vice-présidence pour Massieux alors que 3ème commune en termes d'habitants de la CCDSV. Le Maire lui répond qu'il défend parfaitement les intérêts de la commune sans être vice-président, et que les élus des autres communes le savent....

Projet panneaux photovoltaïques au sol

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil que deux offres ont été reçues concernant l'ancienne décharge pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il indique que des rencontres ont eu lieu début septembre. Il présente ces 2 offres au conseil. Mme GAILLARD demande si obligation de consulter les domaines, M. BURETTE-POMMAY répond que ce n'est pas forcément une obligation. Mme GAILLARD émet des doutes.
L'objectif potentiel est de valoriser ce terrain et de faire bénéficier d'économies sur la facture énergie de la commune. Le maire précise qu'une commission sera convoquée pour avancer sur ce projet puis qu'une réunion publique sera organisée, et pourquoi pas une consultation citoyenne pour décider in fine.

Projet EVALLY Promotion : ouverture de chantier sur le terrain du Paradis

M. BURETTE-POMMAY informe le conseil de l'ouverture du chantier, début des travaux le 01/10/2026.

M. RICHARD-VITTON demande quand l'ouverture de Grand Frais aura lieu, le Maire lui répond que le projet a pris du retard, qu'il espère avant Noël, mais il semble que ce ne soit pas certain. M. TESSIAUT demande la nature du projet qui se construit à côté de la zone, le Maire répond que c'est un ensemble de 5 bâtiments construits pour les mettre à la location pour des artisans. Le Maire indique que Mc Donald's devrait s'implanter à côté de Grand Frais, celui de Genay étant saturé, les propriétaires voulant créer un deuxième point de vente. Le Maire indique au promoteur qu'il aurait préféré un burger king, par exemple, M. TESSIAUT lui répond qu'il y a donc toujours eu un projet de fast food. Le Maire précise que la commune ne peut imposer quelqu'enseigne que ce soit. La commune n'ayant aucun pouvoir sur ce sujet, et qu'il est quand même encore heureux qu'une certaine liberté d'entreprendre persiste encore un peu dans ce pays.... M. TESSIAUT évoque le flux de véhicules qui poserait problème. Il précise que le MC Donald's sera de taille moyenne. Le Maire indique que le projet est globalement positif pour la commune, pour la proximité des magasins pour les masserots, et aussi pour l'emploi.
M. RICHARD-VITTON demande des infos sur la zone temporaire balisée vers les locaux des services techniques : M. ROYER indique que la zone a été mise en place par la CCDSV pour sécuriser le secteur et notamment la sortie des véhicules des ST. L'expérimentation étant concluante, elle sera pérennisée et des balises J11 seront prochainement mises en place.
M. TESSIAUT évoque la problématique des haies sur le secteur de la zone d'activités, le long de l'entreprise Plattard, le Maire répond que cela relève de la compétence de la CCDSV, mais qu'une demande d'entretien leur sera transmise.
Mme GAILLARD demande si la voirie de la nouvelle zone commerciale sera prise en charge par SEPRIC, le Maire répond que la commune ne prend rien en charge, puisque la zone est de la compétence de la communauté de communes. Le Maire indique que les accès devront être finalisés à la fin de l'aménagement de la zone.

COMMISSION DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ÉLECTIONS

Dénomination de la salle située dans les locaux de l'ancienne bibliothèque

Après exposé de Mme DEGUEURCE, le conseil municipal, à la majorité, par 15 voix pour et 6 voix contre, approuve la délibération.

- ***Délibération :***

« **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Considérant que la commune dispose d'une salle située dans les locaux de l'ancienne bibliothèque, 146 place de l'église 01600 MASSIEUX ;
Considérant qu'il apparaît nécessaire de donner une dénomination à cette salle afin de faciliter son identification et de permettre sa référence dans les documents administratifs, les supports de communication et la signalétique municipale ;
Considérant que plusieurs propositions de dénomination sont soumises au débat du Conseil municipal ;
Après en avoir débattu, le Conseil municipal,
Article 1 : Décide de procéder à la dénomination de la salle située dans les locaux de l'ancienne bibliothèque, 146 Place de l'église 01600 Massieux
Article 2 : Après débat et vote, le Conseil municipal, à la majorité par 15 voix pour (M. NABETH, Mme CHAMBOST, M. BURETTE-POMMAY, M. ROYER, Mme ADAM, M. GALLO-BONA,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Mme PICHON, M. MALLETON, M. BOURLIER, Mme KIHM, M. DESPORTES, M. DREVON, M. RICHARD-VITTON, Mme GAILLARD et M. TESSIAUT), décide de retenir la dénomination suivante : « **Salle Belle Vue**» et 6 voix contre (Mme DEGUEURCE, Mme MONCHAL, Mme BURETTE-POMMAY, Mme DORMOIS, Mme DESPORTES, M. SERSOUB pour la dénomination « Salle des Monts-d'Or »).
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la mise en place de la signalétique et la mise à jour des documents administratifs et supports de communication de la commune.
Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 6
- Abstentions : 0 »

Forum et fête du village

Mme DEGUEURCE informe le conseil qu'il y a eu beaucoup de monde, le beau temps, le repas était copieux …Le public était nombreux sur la piste de danse qui s'est poursuivie fort tard.

Rentrée des classes

- Mme DEGUEURCE informe le conseil que les effectifs sont en baisse pour la 2ème année consécutive. 221 enfants ont fait leur rentrée : 75 en maternelle et 146 en élémentaire.
- Maëlys OASSEL, jeune directrice a succédé à Maxime WAKSBERG
- Pas de changement au niveau des enseignants de cycle 3, trois nouvelles arrivées en cycle 2 et maternelle.

Alfa 3 A

Hausse des inscriptions le mercredi (66 contre une cinquantaine l'année dernière et liste d'attente), organisation en 4 groupes.

Grève du 29 septembre

Nous aurons tout le personnel cantine en grève, donc la cantine sera fermée et les parents ont été prévenus.
Concernant le personnel communal, à ce jour trois ATSEM et deux ou trois enseignants, seraient grévistes. Nous devons envisager un service minimum : qui se porte volontaire ? Mme MONCHAL, Mme KIHM.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DE LA MOBILITÉ, DE LA VOIRIE, ET DES RÉSEAUX

Vidéo protection : renouvellement des autorisations par la Préfecture

M. ROYER informe le conseil qu'une maintenance de l'ensemble du dispositif a été faite cette semaine par notre prestataire.

Il indique au conseil que notre dispositif a permis d'identifier le taggeur qui signe COS. Une plainte sera déposée par la commune.
M. TESSIAUT demande qui sont les personnes habilitées auprès de la préfecture à visionner, M. ROYER lui répond : la policière municipale, le Maire et lui-même. M. TESSIAUT est surpris par les chiffres du ministère de l'intérieur publiés cet été : les incivilités, crimes et délits, délinquance, Massieux a fait un bon de plus de 32 % et hausse de 109,1 % pour les incidents. M. TESSIAUT précise que la commune est équipée d'une cinquantaine de caméras soit deux fois plus qu'à Trévoux et se questionne sur à quoi servent ces caméras ? M. ROYER lui répond que la politique de prévention menée pour inciter les personnes à porter plainte a certainement participé à cette hausse. La vidéoprotection a toute son utilité. Il indique qu'il y a également une bonne dynamique avec la gendarmerie. M. TESSIAUT précise qu'il est entièrement pro caméras. M. TESSIAUT fait le comparatif avec la commune de Fareins où il n'y a aucune caméra et qui compte seulement 51 faits. M. ROYER indique que la proximité avec la métropole, les axes autoroutiers et le Tilt génèrent des faits. Beaucoup de commerces avec plus de vols. Grandes familles de faits : violences intra-familiales et la dégradation de biens.

Point voirie et chantiers à venir

M. ROYER informe le conseil sur les deux chantiers à venir :
* dans le cadre des travaux préparatoires du BHNS, les concessionnaires réseaux doivent enfouir plus profondément les réseaux. Orange l'a fait et maintenant le SIEA durant les semaines 43 et 44, Le tronçon entre la rue de la gare et l'avenue LAVOISIER sera en route barrée. Semaine 45 tirage des câbles en alternat.
* travaux assainissement par la CCDSV Rte de Civrieux, la Bascule et montée du Charron, une dizaine de tranchées seront ouvertes. Toujours en alternat. Durée 3 semaines 43-44-45 voire semaine 46

Aménagement avenue Lavoisier vers le Service technique

M. ROYER précise que ce thème a été abordé précédemment.

Mme ADAM intervient en évoquant une problématique depuis l'adressage concernant la livraison de colis. Mme ROUX a signalé plusieurs fois sur google. M. ROYER indique que chaque administré peut également signaler son adresse sur google maps.

M. RICHARD-VITTON évoque la problématique des transports scolaires : plus de places parfois pour les enfants. M. ROYER portera le sujet à la prochaine commission de la mobilité à la CCDSV qui aura lieu dans 15 jours. Ne pas hésiter à le signaler à la CCDSV.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Animations passées et futures

Mme DESPORTES informe le conseil municipal que le 17/09 un concert de jazz a eu lieu à la bibliothèque dans un cadre intimiste. Environ 60 personnes.
20/09 week-end des journées européennes du patrimoine. Visite guidée de l'église par Mme RAVELEAU Stéphanie, masserotte. Concert dans l'église, musique médiévale. 70 personnes.
25/09 Rentrée en scène spectacle de rue, œuvre Germinal animée par les batteurs de pavés puis concert de rock avec buvette du comité des fêtes.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Le bulletin municipal : clôture des articles au 15 novembre 2026

Mme DESPORTES rappelle au conseil que la date limite de réception des articles et photos pour le bulletin municipal 2027 a été fixée au 15/11/2026. Avec sa commission, elle démarche les commerces et entreprises pour l'insertion d'encarts publicitaires pour réduire le coût.

M. RICHARD-VITTON informe le conseil que changement de direction pour le club de foot pour redonner un peu de dynamique. Un ancien joueur professionnel reprend la Direction. Cela pourrait donner une nouvelle impulsion.

COMMISSION DES ESPACES VERTS, DES BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE, PATRIMOINE

Travaux réalisés sur la période estivale

M. SERSOUB diffuse au conseil son PowerPoint.

Bâtiments :

- Salle polyvalente : Remplacement du tableau électrique général (TGBT) et mise en conformité. Installation contrôlée par la SOCOTEC le 26/08/2026 et déclarée conforme
- Chalet : il est de nouveau loué. Il est équipé d'une plonge et plan de travail, d'une réchauffe et d'un frigo.
- Ecole : Rénovation de la classe ET3 (plâtrerie, peinture et sol, placard sur mesure, volets roulants), réfection des voiries côté élémentaire, changement de couvertines
  Façade de la maternelle : travaux reportés suite à découverte problématique étanchéité

  Il évoque le projet de rafraîchissement des classes et annexes en 2027 avec installation de pompes à chaleur réversibles. Le coût serait d'environ 60 000 € TTC
- Cantine : réfection du cheminement cantine
- Salle des Aigrettes : radiateurs reposés par nos services techniques
- Ancienne école : locaux vidés
- Bibliothèque : PAC et demande de notice pour être autonome pour passer en mode hiver. Réserve aménagée avec de nouvelles étagères, l'espace public accueille de nouveaux rayonnages, mobilier, coin BD et poste de travail.
- Salle de jumelage : rénovation du cheminement en pavés par nos services, petits travaux programmés pour accueillir les personnes de l'atelier peinture.
- Tennis : étude de modernisation de l'éclairage des courts en cours.
- Pétanque : divers travaux à prévoir
- Boule lyonnaise : alarme incendie à l'entrée du local.
- Propriété chemin du Val : une réflexion à mener sur la destination

- Église : panneau d'identification posé par la CCDSV dans le cadre du label d'art et histoire

Espaces verts :

Un samedi soir de juillet, Route de Civrieux, un arbre s'est couché sur la toiture d'une maison sans l'endommager. La zone a été sécurisée par les élus, les pompiers et la gendarmerie, route barrée avec déviation. L'arbre a été enlevé par la sté Arbrecologie en milieu de semaine.
Vers la salle polyvalente, quelques semaines plus tard, un arbre de la butte s'est couché sur le toit de la salle, il a été débité par la sté et le ST a fini le nettoyage. Un état des lieux des arbres communaux sera engagé sur l'ensemble de la commune.
Elagage fait au parc du Petit Bois cet été.

Cadre de vie-Tranquillité

Débroussaillage de la zone BHNS après avoir insisté auprès de la Région.
Pose des nouveaux abri bacs de tris sur 3 secteurs : vers les Tennis, vers les commerces et parking chemin de Saône.

Mme ADAM évoque les odeurs du bac biodéchets vers commerces, M. SERSOUB lui répond que la personne de la CCDSV qui gère ce domaine n'a pas eu de remontées actuellement. M. SERSOUB fera remonter à la CCDSV.

Les haies de la Rouette sont à la charge de la SEMCODA.

Les effaroucheurs de nuit : ils sont sur Parcieux, la mairie a été avertie.

Puces de colza : pas grand-chose à faire, c'est saisonnier.

Habitat indigne : 4 non-conformités, le bailleur s'est engagé à le faire.

Terrain Alila Route de la Genetière : le propriétaire est en liquidation, aucun actif. La commune peut entretenir mais à sa charge même si on peut déclarer la créance mais la commune ne récupèrera rien. M. TESSIAUT évoque le risque incendie. Le Maire évoque la problématique d'accès à ce terrain et la difficulté à l'entretenir.

Mise à disposition de 3 affichages libres sur la commune.

CCDSV :

- Plan climat-énergie : 198 500 actions en 2026, bilan à mi-parcours, Massieux citée pour le BHNS. Énergie : groupement de commandes sera proposé.
- Eau, assainissement et déchets :
  Eau potable : champ captant suivi par Eau 2050, pesticides en cause. Taxe GEMAPI : peut-être 300 k€ dès 2027.
  Station des bords de Saône : à Massieux 27 000 EH (capacité d'habitants qu'elle peut traiter) et 7 communes. Un seul bilan non conforme en 2025, alerte levée.
  Déchets : Ordures Ménagères -23 % depuis 2021 sur la commune. Nos rues sont sensibilisées au tri. Cela coûte environ 80 € HT par habitant.
- Grand Rieux : cours d'eau très dégradé, pollution, pas de poissons et les nitrates sont plus élevés que la norme. La CCDSV va lancer une étude et un plan de gestion dessus.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DIVERS

SIEA : rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes)

M. SERSOUB présente le rapport. Le réseau fibre est de qualité, les finances sont saines, les commandes publiques solides, il y a 6 recommandations dans le rapport.

Compétence Eclairage public pour le SIEA : piloter et financer cette compétence, la cotisation des communes pourrait augmenter. SIEA va également acquérir la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) : installation de bornes et leur mise en service. M. TESSIAUT précise que la compétence éclairage publique est une obligation légale fixée par le CGCT.

RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Service) Assainissement pour 2025

M. SERSOUB présente le RPQS. 14 stations sur région, 299 km de réseaux, prix n'a pas changé depuis 2018 au niveau des traitements, 33 % des installations autonomes qui sont conformes, des investissements permanents sur les stations d'épuration et autre.

RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Service) Déchets pour 2025

M. SERSOUB présente le RPQS. -23.1 % d'OM produites par habitant entre 2021 et 2025 et +62.7 % d'Emballages Légers produits par habitant entre 2021 et 2025. Les gens trient mieux. La quantité de déchets collectés en 2025 en déchetterie : 280 kg par habitants pour un objectif de 233

La date du prochain conseil est fixée au 04 novembre 2026 à 20 h 00

La séance est levée à 23 h 00

